

John Cost 1

Amery & Mersh -

Relati Coler Ken Tanti R. R.
 pt. Mersh and Mersh

Jacq Fawc
Jean Mersh
Jail Cidac

Reinhold de C. C.
Centre formation
des profs
communal

6 Anidant de Rep'os
Trif communal de Rep'os

Reinhold de C. C.
- Recol de journalisme
des Cite

Chen & Mersh

Nadan, Mersh a le pt Mersh and Mersh

Nadan & Mersh de Centre formation

Nadan & Mersh de Centre formation

Chen & Mersh de Centre formation

Chen & Mersh
Dr. Jacq Mersh
Nadan Mersh

Chen & Mersh de Centre formation

+

INAUGURATION PAR LE PREMIER MINISTRE
DES LOCAUX DE L'ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME
ET DU CENTRE DE FORMATION DES PERSONNELS COMMUNAUX

(LILLE, LE 23 OCTOBRE 1982)

Monsieur le Sénateur,
Monsieur le Directeur général,
Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

C'est une joie pour le Maire de Lille de constater qu'un nouvel équipement prend place au coeur de la ville et qu'il permet à la fois de conserver **notre patrimoine immobilier** et de donner à une école qui participe à la renommée de notre métropole les moyens d'un nouveau développement.

C'est avec plaisir et avec intérêt que le Premier Ministre constate l'essor de deux organismes de formation professionnelle particulièrement dynamiques. Car ce n'est que par une élévation continue du niveau de formation et des compétences professionnelles que nous réussirons la grande oeuvre de démocratisation de la société française dans laquelle nous nous sommes engagés.

Au delà d'un simple voisinage géographique, **qui a-t-il en effet de commun** entre le Centre de formation des personnels communaux et l'école supérieure de journalisme ? Eh bien, ils se situent l'un et l'autre dans deux secteurs où le gouvernement s'applique à lever les tutelles administratives et politiques pour permettre une nouvelle avancée démocratique. C'est vrai avec la décentralisation d'une part et avec la réforme de l'audiovisuel et l'institution d'une Haute Autorité d'autre part.

Pour que ces évolutions aillent jusqu'à leur terme et produisent les effets attendus, encore faut-il que les citoyens perçoivent le sens et la portée d'une mutation qui doit d'abord leur profiter en leur rendant ce que je serais presque **tenté d'appeler des "espaces de responsabilité"**. Ce qui implique parallèlement que les collectivités locales et territoriales comme l'information soient confiées à des professionnels compétents donc bien formés.

C'est pourquoi **le rassemblement** d'aujourd'hui, qui aurait pu paraître accidentel, **me semble surtout symbolique.**

La levée des tutelles et le renforcement du pouvoir des élus locaux -donc, à travers eux, des citoyens- ont été consacrés par la loi du 2 mars 1982. Depuis un quart de siècle on en parlait sans que rien ne bouge vraiment. **En 18 mois**, le gouvernement a engagé le processus. A cette première loi fondamentale vont venir s'ajouter d'autres changements profonds. Le Parlement est déjà saisi de plusieurs textes. En premier lieu, le projet de loi portant transfert des compétences et le projet de loi de finances pour 1983 qui crée la dotation globale d'équipement.

D'autres projets, essentiels eux aussi, sont actuellement en cours d'étude ou de discussion. Parmi eux figurent **la définition du statut de l'élu local et la création d'une grande fonction publique territoriale** recouvrant les trois niveaux d'administration que sont les communes, les départements et les régions.

Le dernier de ces textes sera déposé sur le bureau du Parlement avec la fin de l'année.

Cet ensemble de dispositions législatives aura des répercussions sensibles sur l'instrument de formation qu'est le C.F.P.C. Il a en effet été mis en place à une époque où la décentralisation n'était pas à l'ordre du jour.

La création de cette grande fonction publique territoriale, les nouvelles compétences confiées aux collectivités locales, vont profondément modifier les données qui présidèrent à la définition des missions et de l'organisation du C.F.P.C. en 1972.

S'il fallait tracer les grandes lignes de la future organisation de l'institution qui sera, demain, chargée de la formation des fonctionnaires territoriaux, je dirais tout d'abord qu'elle se fera sur la base de l'acquis du C.F.P.C. Son savoir-faire doit servir de fondement à un nouvel essor.

Il est cependant souhaitable que la notion de formation soit bien précise. Celle-ci recouvrirait :

- la formation initiale en début de carrière, garantie essentielle d'une fonction publique de grande qualité ;
- la formation permanente en cours de carrière, afin de faciliter la promotion interne ;
- la formation continue correspondant à une demande individuelle du fonctionnaire ou à la demande d'un service lorsque des politiques nouvelles sont mises en oeuvre.

Le projet de loi relative à la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux devra donc reconnaître et consacrer le droit à la formation pour ceux-ci.

Cette responsabilité générale sera attribuée à un futur Centre de Formation du Personnel des Collectivités territoriales (C.F.P.C.T.) Mais elle ne doit pas entraîner la disparition pure et simple des instruments de formation existant déjà. **Le futur projet de loi y veillera.**

Dans la réorganisation du système de formation du personnel des collectivités territoriales, il nous faudra tenir compte également du fait que les futurs transferts de compétences ne seront pas sans conséquence sur le niveau de formation des agents. D'autant qu'un certain nombre d'entre eux auront vocation à être transférés du service de l'Etat à celui des collectivités territoriales. Il s'agit donc d'adapter les moyens existants afin de donner aux fonctionnaires territoriaux une formation spécifique. Nous pourrons ainsi assurer une plus grande mobilité entre les collectivités territoriales et l'Etat grâce à une meilleure homogénéité de conditions de recrutement et de formation.

Certains s'interrogent parfois et se demandent si les futurs administrateurs territoriaux seront formés par l'E.N.A. ou par une "E.N.A.-bis". Il nous semble que toute création d'une "E.N.A.-bis" serait mal venue et perçue de manière négative pour ne pas dire péjorative. Il est donc préférable que les administrateurs de l'Etat et des collectivités territoriales soient soumis à des concours distincts de niveau équivalent mais sous la responsabilité d'un jury unique. Des stages communs, sanctionnés de façon identique, devraient en outre assurer aux administrateurs de l'Etat et des collectivités territoriale une identité de formation.

La structure du futur C.F.P.C.T. sera en conséquence sensiblement différente de celle que connaît aujourd'hui le centre de formation des personnels communaux.

La décentralisation doit, là encore, faire son oeuvre. Mais nul ne doit s'inquiéter. Il est bien évident que nous sauvegarderons les acquis fondamentaux de la loi de 1972. Je tiens à préciser, en particulier, que les agents du C.F.P.C.T., comme les agents des offices de gestion, continueront de relever du titre III du Code général de la fonction publique et que le principe de parité entre les élus employeurs et les organisations syndicales qui régit actuellement le C.F.P.C. sera maintenu. **J'en prends l'engagement.**

Dans l'avenir, chaque région sera dotée d'un centre régional de formation des personnels territoriaux ayant la qualité d'établissement public inter-collectivités. Il sera dirigé par un conseil d'administration au sein duquel les élus seront désignés par leurs pairs lors d'un scrutin ou chaque maire, chaque président du conseil général ou régional disposera d'un nombre de voix proportionnel aux effectifs qu'il emploie. Le délégué régional devra nécessairement être un élu local en exercice.

Le Centre de formation des personnels territoriaux devra fédérer, au niveau national, ces établissements régionaux. Dégagé des tâches de gestion quotidienne, il pourra se consacrer à sa véritable vocation qui est la formation. Il pourra en particulier garantir à tous les élus et à tous les fonctionnaires territoriaux une formation de qualité sans laquelle il ne peut y avoir de fonction publique efficace.

Nous voulons que l'Etat se réforme. Nous voulons qu'il intervienne moins pour que les citoyens agissent davantage. Toute cette démarche exige que ces citoyens soient toujours plus responsables donc toujours mieux informés.

Or, le système d'information français peut et doit être amélioré. Les Français consomment relativement peu de journaux par rapport à la situation existant dans les autres pays industrialisés. Ce qui contribue à expliquer que bien des titres demeurent fragiles. **Le gouvernement est préoccupé par cette situation et il a, par exemple, décidé de maintenir la T.V.A. sur la presse à 4 % alors qu'il était prévu qu'elle serait portée à 7 %.** Des conversations ont, en outre, été engagées avec les professionnels. En relations avec eux nous avons déjà pu dresser un bilan financier précis des entreprises de presse et nous allons donc pouvoir passer à la phase suivante. Le système d'aide à la presse existant actuellement mérite en effet d'être revu afin de mieux correspondre aux réalités.

Nous devons nous préoccuper **en priorité de favoriser la diffusion** de l'information plutôt que de parler toujours publicité. Certes, je n'ignore pas le rôle que les recettes publicitaires jouent dans l'équilibre financier des entreprises de presse, mais nous devons voir plus loin si nous voulons vraiment maintenir, et je dirais même développer, une presse pluraliste. Il conviendrait que les systèmes d'aide à la presse permettent **aux organes à faibles ressources publicitaires de vivre et de se développer.** Vous savez que nous avons mis en place cette année une aide spéciale en faveur des quotidiens les plus menacés. Cette formule, actualisée, sera reconduite l'an prochain. Mais nous souhaitons aller plus loin dans cette voie, en concertation avec toutes les parties intéressées. Le nouveau régime des aides à la presse devrait être mis au point **à l'été 1983** et passer dans les faits à l'occasion **de la loi de finances de 1984.**

De même que nous souhaitons une presse écrite pluraliste et dynamique, nous avons fait en sorte de libérer l'audiovisuel des tutelles politiques qui pesaient sur lui. Il est enfin fini le temps où les présidents de chaînes de télévision étaient nommés en conseil des ministres. **Il appartient à présent à la Haute Autorité - dont je salue la Présidente - d'aider à imprimer un nouveau cours** dans un secteur où, depuis trop longtemps, de déplorables habitudes ont été prises. Vous avez, Madame la Présidente, en prenant vos fonctions, souligné l'originalité de cette institution. Vous avez raison, et je sais que vous allez lui donner un contenu riche et dynamique.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je veux le répéter aujourd'hui, à l'attention notamment des futurs journalistes : **la vraie garantie de la liberté de l'information n'est pas à rechercher dans je ne sais quelle bienveillance du pouvoir exécutif. La liberté, les journalistes ne la trouveront, en conscience et dans la vérité par rapport à eux-mêmes, que dans leur propre honneur professionnel et dans leur propre force de caractère.**

Et j'ajouterai dans une compétence professionnelle fondée sur une formation approfondie du type de celle que dispense l'Ecole supérieure de Journalisme de Lille.

Car, dans la fragilité du système d'information français, toutes les causes ne sont sans doute pas économiques. Il y a aussi une **qualité qu'il convient d'améliorer**. Je sais bien que l'on apprend souvent aux jeunes journalistes que, pour pratiquer leur métier, ils auront surtout besoin de recourir à la colle et aux ciseaux. C'est sans doute inévitable. Mais nous attendons aussi des informateurs qu'ils explorent des voies originales, approfondissent leurs enquêtes, ouvrent de nouveaux horizons.

Il en va de même pour les chaînes de télévision. La concurrence entre elles et l'obsession des pourcentages d'écoute a souvent conduit, ces dernières années, à placer le même soir sur chaque chaîne des émissions de même nature, limitant ainsi les possibilités de choix des téléspectateurs et alimentant même, parfois, une certaine grogne. Ne vaudrait-il **pas mieux que les chaînes soient complémentaires** ? L'important n'est-il pas que chacune d'elles affirme sa personnalité, donc son originalité, plutôt que toutes rivalisent pour occuper le même créneau, ce qui a nécessairement pour conséquence de provoquer un alignement vers le bas, une baisse de la qualité ?

Les journalistes -et en particulier les jeunes journalistes- doivent être, me semble-t-il, particulièrement attentifs à ces problèmes. De même qu'ils devraient réfléchir à ce que Jacques Kayser expliquait si bien, à savoir que tout système d'information joue, dans une société donnée, un rôle conservateur. Il renvoie en effet à cette société sa propre image, et seulement les grands traits. Il en renforce donc les stéréotypes.

Pour des hommes qui aspirent au changement, qui ambitionnent de modifier les comportements sociaux, il y a là incontestablement une difficulté. On ne peut résumer ce problème à une simple opposition classique correspondant à nos frontières politiques traditionnelles. Il s'agit d'un sujet beaucoup plus profond et qui mérite que nous y réfléchissions tous sereinement.

.../...

Connaissant la dimension internationale de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, et notamment son rayonnement en Afrique, dont témoigne non seulement la personnalité de son Président M. Hervé Bourges que j'ai plaisir à revoir aujourd'hui, mais aussi la présence parmi nous de M. Laurent Dona Fologo que je salue et que je remercie, je voudrais insister sur le fait que ce phénomène peut s'observer dans toutes les formes de société et qu'il concerne aussi bien les informateurs, que les diffuseurs d'informations que nous sommes ou les consommateurs d'informations que sont tous les Français.

Nous devons tous, chacun **dans sa fonction, garder un oeil critique.** La surabondance d'informations qui est l'une des caractéristiques du monde contemporain exige même que ce sens critique soit développé, aiguisé. C'est la condition indispensable pour que les lecteurs, les auditeurs, les téléspectateurs ne soient pas simplement des consommateurs mais deviennent chaque jour davantage des citoyens responsables.

Dans cette voie, qui est celle du renforcement de notre démocratie **et le Centre de formation des personnels communaux et l'Ecole supérieure** de journalisme ont, chacun dans leur domaine, un rôle essentiel à jouer. Nous leur en donnons aujourd'hui les moyens. Permettez-moi simplement de dire que je suis convaincu que l'outil, que nous inaugurons aujourd'hui, sera utilisé au mieux et par avance, j'en remercie tous les acteurs.

Je voudrais, pour conclure, permettre au Premier Ministre de s'effacer derrière le Maire de Lille. Je tiens en effet à profiter de cette manifestation pour souligner le rôle d'ambassadeur que joue l'Ecole supérieure de journalisme dans tout notre pays et au-delà. Grâce à elle, le nom de Lille est connu dans toute la presse, à tout le moins francophone. C'est, pour une ville, un privilège rare et auquel, croyez-le, je suis très sensible.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.